

Demande d'autorisation pour l'installation d'une filière d'Assainissement Non Collectif



GÉNÉRALITÉS

► Demandeur

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :Email :

► Concepteur du projet (Bureau d'études : si jugé nécessaire par le particulier)

Nom ou raison social :

Adresse :

Téléphone :Email :

► Installateur (Entreprise) :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone :Email :

► L'installation se fait dans le cadre :

d'une construction neuve de l'aménagement d'une construction existante

Avec permis de construire : OUI NON

► Adresse de l'installation :

Nom du propriétaire (si différent du demandeur) :

Adresse du projet :

Références cadastrales de l'habitation et du terrain (sections et n° de parcelles) :

Surface en m² :

Nom des anciens propriétaires en cas de changement récent :

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Résidence principale

Résidence secondaire

Résidence locative

Autre (préciser) :

- Type de logement (habitation, local à caractère industriel etc.) :

- Nombre de logements :

- Nombre total de pièces principales (pièces de vie et de sommeil : chambres, salles à manger, salons, bureaux etc. Excepté WC, salle-de-bain, cuisines) :

- Nombre d'usagers :

- 💧 Pour les immeubles regroupant plus de 20 EH, plus de 20 pièces principales, pour les maisons d'habitation individuelles pour lesquelles le nombre de pièces principales est disproportionné par rapport au nombre d'occupants ou pour les autres immeubles (gîte, camping, hôtel, restaurant, salle des fêtes, école, etc.). Pour ces habitations et autres immeubles, une étude particulière doit être réalisée pour justifier les bases de dimensionnement.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Existe-t-il un captage déclaré d'eau destiné à la consommation humaine à moins de 35 mètres, du futur lieu d'implantation du dispositif d'assainissement non collectif ? OUI NON

- Zone inondable ? OUI NON

- Périmètre de protection de captage AEP : Immédiat Rapproché Eloigné Hors périmètre

- Présence d'un milieu hydraulique superficiel à proximité ? (Si oui lequel) OUI NON

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION CHOISIE

- 💧 Pour rappel : les eaux pluviales ne doivent pas rejoindre la filière d'Assainissement Non Collectif

► Destination des eaux pluviales (EP) :

Fossé Réseau EP infiltration sur la parcelle Autre :

► Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou un massif reconstitué

- Prétraitement des eaux usées :

Fosse septique toutes eaux : Volume : avec préfiltre incorporé OUI Non

Préfiltre indépendant : Volume :

Bac dégraisseur (fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m) : Volume :

Toilettes sèches : Traitement en commun des urines et fèces Traitement des fèces par séchage

Autre dispositif : Volume :

- En cas de réhabilitation : séparation possible des eaux vannes et des eaux ménagères si l'installation existante est conçue selon cette filière :

Fosse septique (eaux vannes) Volume :

Bac dégraisseur (eaux ménagères) Volume :

Autre dispositif : Volume :

- 💧 Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément à la réglementation en vigueur

- **Traitement des eaux usées :**

Epandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Nombre de tranchées :
Longueur des tranchées en m:
Largeur des tranchées en m :
Profondeur des tranchées en m :

Lit d'épandage

Largeur du lit :
Longueur du lit :
Profondeur du lit:

- ♦ Réaliser des tests sommaires de perméabilité à la profondeur et au niveau de l'infiltration des eaux traitées est souhaitable pour choisir la filière la mieux adaptée au terrain. (une étude de filière effectuée par un bureau d'études spécialisé peut être demandée par le SPANC en cas d'incertitude sur la capacité du sol à infiltrer les effluents)

Epandage en sol reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé
 Filtre à sable vertical drainé
 Filtre à sable horizontal drainé

Surface du filtre :
Epaisseur du sable siliceux lavé :
Epaisseur couche de terre végétale :

Tertre d'infiltration

Surface au sommet du tertre en m² :
Surface à la base du tertre en m² :
Hauteur en m :

Filtre à massif de zéolite

Fournisseur :
Surface du filtre :

► **Installation avec d'autres dispositifs de traitement**

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal Officiel de la République Française et consultables sur le site interministériel (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>).

Modèle :
Nombre d'équivalent habitant :
N° agrément :

► **Dispositifs annexes éventuels :**

Chasse (auget basculant ou flottant, pendulaire ou automatique) : Volume :
 Pompe ou système de relevage :
Volume :
Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées
 Autre dispositif :Volume :

► **Modalités d'évacuation des eaux usées traitées :**

- **Infiltration par le sol :**

- ♦ Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012, l'évacuation par le sol est privilégiée. En effet, si les conditions le permettent (perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h), les eaux usées traitées devront être évacuées, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement.

L'infiltration des eaux usées traitées s'effectue par :

Infiltration via le dispositif de traitement
 Tranchées d'infiltration / drainantes
 Irrigation souterraine de végétaux
 Autres (préciser) :

- **Rejet vers le milieu hydraulique superficiel :**

Le rejet d'eaux usées traitées en milieu hydraulique superficiel ne peut se faire qu'après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (joindre cette autorisation à la présente demande).

Après autorisation du propriétaire du milieu récepteur, le rejet des eaux usées traitées s'effectue :

- Fossé Réseau pluvial Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, plan d'eau)
 Autre :

► **Puits d'infiltration**

💧 Ce mode d'évacuation est autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique que vous devez remettre au SPANC.

En cas d'impossibilité de rejet correspondant aux paragraphes précédents, les eaux usées traitées peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité correcte.

Dimensionnement :Profondeur de la couche perméable (en m) :.....

COMPOSITION DU DOSSIER

A établir en **2 exemplaires** dont un à conserver et l'autre à retourner au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (Parc Visiosport, Le Grand Rivolet, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX). Le dossier comprend :

- La présente demande.
- Copie de l'étude de sol et de définition de dimensionnement de filière (le cas échéant si demandé obligatoirement par le SPANC ou si souhaité par le particulier)
- Un plan de situation au 1/25000.
- Un plan à l'échelle du cadastre portant notamment les limites de propriété, l'emplacement des captages déclarés d'eau destinée à la consommation humaine (puits, source)
- Un plan de masse au 1/200 ou 1/500 sur lequel figure l'immeuble et les différents éléments constitutifs de l'installation (prétraitement, ventilations, dispositif de traitement, lieu du rejet le cas échéant), ainsi que les points de sondage et d'essais de perméabilité si réalisés. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.
- S'il y a un rejet vers le milieu hydraulique superficiel, accord écrit du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur où se fera le rejet.
- Une étude hydrogéologique en cas de rejet par puits d'infiltration.

Avant de transmettre votre dossier au SPANC, vérifiez que la demande est correctement remplie et n'oubliez pas de joindre les pièces demandées.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera retourné.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter M. GAY Jordan, technicien assainissement au 04 74 02 42 15.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e)

- ✓ m'engage à informer le SPANC de toute modification de mon projet ;
- ✓ m'engage à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- ✓ m'engage à prévenir le SPANC, dès connaissance de la date prévue des travaux et avant le remblaiement des ouvrages afin d'effectuer la vérification de l'exécution des travaux ;
- ✓ m'engage à réaliser ou faire réaliser les travaux conformément aux dispositions réglementaires applicables ;
- ✓ m'engage à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien ;
- ✓ m'acquitter des redevances correspondant aux frais d'intervention du service : 125 € pour l'examen préalable de la conception et 125 € pour la vérification de l'exécution des travaux suivant la délibération du 25 avril 2017.
- ✓ Certifie exacts les renseignements fournis.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur :